

## RAPPORT D'ESSAI N° HY2003590-v1

Destinataire

MAIRIE DE LACANAU -p  
 MAIRIE  
 31 AVENUE DE LA LIBERATION  
 33680 LACANAU  
 FRANCE

Demandé par : ARS 33 -p  
 Exploitant : 00384 MAIRIE DE LACANAU -p - MAIRIE - LACANAU  
 Motif : CS - Contrôle sanitaire prévu par l'A.P.  
 Nombre de prélèvements : 1

### Identification du prélèvement n°1

PSV : 0000002913  
 Nom du PSV : SUD

Commune : LACANAU  
 Localisation exacte :

Type d'eau : EB EAU DE Baignade  
 Type analyse : TBAI\_ARS; BAI\_ARS

Type de visite : AU\_BAI

UGE : -  
 Installation : - 002058 PLAGES SUD

<i>Date de prélèvement :</i> 26/05/2020	<i>Préleveur :</i> FREMY	<i>Méthode de prélèvement :</i> FD T 90-521 @
<i>Heure de Prélèvement :</i> 11H00	<i>Température réception :</i>	
<i>Date de réception :</i> 26/05/2020	<i>Météo du jour :</i> Ensoleillé	
<i>Heure de réception :</i> 15H40		

*Date début analyse :* 26/05/2020      *Date d'édition :* 28/05/2020

Recherches effectuées	Sous-traitant	Méthodes	Résultats	Unité	Limite (1)	Réf. (2)
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Changement anormal de coloration		Observation	CONFORME			
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>						
Huiles minérales		Observation	ABSENCE (ARS)			
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
Affichage sur site		Observation	ABSENCE (ARS)			
Température de l'eau		Méth int PR23-11-I-08 @	14,5	°C		
Substance tensio active/mousse		Observation	ABSENCE (ARS)			
Résidus goudronneux et matières flottantes		Observation	ABSENCE (ARS)			
<b>PARAMETRES. MICROBIOLOGIQUES</b>						
Entérocoques /100ml (MP)		NF EN ISO 7899-1 @	15	NPP / 100ml	370	
Escherichia coli / 100ml - MP		NF EN ISO 9308-3 @	< 15	NPP / 100ml	1000	

(1) Limite qualité selon la réglementation en vigueur


(2) Référence qualité selon la réglementation en vigueur

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire Départemental d'Analyses de Gironde pour les seuls essais repérés par le symbole @.

LDA33 – Laboratoire Départemental d'Analyses  
Direction de la Valorisation des Ressources et des Territoires

Le rapport d'essai ne se rapporte qu'aux objets soumis à l'essai et ne peut être reproduit que sous sa forme intégrale. Lorsque le prélèvement est réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les dénombrements inférieurs à 10 colonies sont rendus sous la forme d'une valeur numérique estimée non fiable statistiquement. Les résultats ne tiennent pas compte des incertitudes de mesure. Elles peuvent être communiquées sur demande lorsque celles-ci sont disponibles. Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire organisé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine. Les dates de début d'analyse de chaque essai peuvent être communiquées sur demande.

Aurélie CHALET Technicienne  
hydrologie



Rapport d'essai n° HY2003590-v1 - Date d'édition : 28/05/2020